

**DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU GRAND EST**

DECISION DE FERMETURE DEFINITIVE D'UN DEBIT DE TABAC

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects du Grand Est,

Vu l'article 568 du Code Général des impôts,

Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 2, 8, 27 et 37,

Vu la délégation de signature du 3 janvier 2018 de Monsieur Gérard SCHOEN, directeur interrégional, concernant le décret susvisé,

Considérant la démission de Mme Chantal BECK de la gérance du débit de tabac 8800036S par courrier du 24 juillet 2018,

Considérant mon courrier du 4 juillet 2018,

Considérant la résiliation du traité de gérance le liant à l'administration des douanes et droits indirects conformément à l'article 37 – 3 du décret n° 2010-720,

DECIDE

la fermeture définitive du débit de tabac N° 8800036S sis à Bazoilles sur Meuse (88350) exploité au 5, rue du Château à la date du 1^{er} août 2018.

A Nancy, le **31 JUIL. 2018**

Pour le directeur interrégional des douanes et droits indirects du Grand Est, et par délégation,
le chef du PAE,


Philippe SALES

**DIRECTION INTERREGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DU GRAND EST**

DECISION DE FERMETURE DEFINITIVE D'UN DEBIT DE TABAC

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects du Grand Est,
Vu l'article 568 du Code Général des impôts,
Vu le décret 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés et ses articles 2, 8 et 37,
Vu la délégation de signature du 3 janvier 2018 de Monsieur Gérard SCHOEN, directeur interrégional, concernant le décret susvisé,

Considérant la situation du débit de tabac N°8800168G exploité par la SNC L'Eternité gérée par Madame Sandra CHOSEROT,

Considérant le fonctionnement de ce débit, non conforme aux obligations prévues au décret 2010-720 du 28 juin 2010 et la décision de résiliation du contrat de gérance liant la SNC L'Eternité à l'administration des douanes et droits indirects, à la date du 15 septembre 2018,

DECIDE

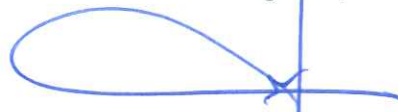
conformément à l'article 37 du décret 2010-720 du 28 juin 2010,

la fermeture définitive du débit de tabac N°8800168G sis 87 Rue Saint-Michel à EPINAL (88000) à la date du 15 septembre 2018.

A Nancy, le

20 SEP. 2018

P/ le directeur interrégional des douanes
et droits indirects du Grand Est
et par délégation,
Le directeur régional,



Joseph GRANDGIRARD